

Paris, le 21 novembre 2024

**Groupe de Travail
« Mesurer et comprendre la maltraitance des personnes vulnérables »**

Compte rendu de la 7eme réunion du 21 novembre 2024

Présidente : Geneviève Gueydan (IGAS)

Rapporteurs : Valérie Carrasco (SSM-SI)
Yara Makdessi (SSM Justice)
Olivier Léon (SSM Santé)
Valérie Darriau (SSM Santé)

Représentants du secrétariat général du CNIS :
Sylvie Blanc, responsable du Pôle social/travail
François Guillaumat-Tailliet, Secrétaire Général Adjoint

Destinataires : les membres du groupe de travail

Ordre du jour

1. Introduction par la présidente du GT
2. Constats issus de l'examen des sources lors des séances précédentes
3. Constats et recommandations transversales
4. Les prochaines étapes des travaux du groupe

Participants

Présentiel : G. Gueydan, S Blanc, V Carrasco, F Guillaumat ,Y Makdessi, O.Léon , V. Darriau, Martine D'Halluin

Distanciel : F. Eisinger, S. Dodard, I Frechon, C Quantin, Gaelle Guibert, V Ghadi, Marion Cerisuela, Caroline Douay, Klara Vinceneux, Hélène Angles

Introduction

Geneviève Gueydan introduit la séance en présentant la nouvelle phase des travaux du GT qui consiste désormais à formuler des constats et recommandations en vue de la rédaction du rapport. Le mandat du groupe est rappelé ainsi que la définition de la maltraitance sur laquelle les travaux s'appuient.

Jusqu'ici, des sources par public et des éléments de contextualisation ont été identifiés. Il s'agit maintenant d'aboutir à des points d'analyse partagés, d'identifier des points de convergence et de débats.

Dans un premier temps, on procédera de façon analytique, public par public, à un retour sur les différentes sources identifiées par le GT, sources existantes avec leurs avantages et manques, mais aussi sources potentielles qui pourraient être utilisées. On discutera également sur une approche transversale des constats et des recommandations dans le but de stabiliser celles-ci.

Constats issus de l'examen des sources lors des séances précédentes

Sur le champ des mineurs

Les sources administratives pouvant être utilisées sont :

- **Sources opérationnelles :**
 - Mineurs victimes de crimes ou délits enregistrés par la police et la gendarmerie (base statistique des victimes de crimes et délits du SSMSI)
 - Mineurs victimes dans les affaires enregistrées par les parquets (Cassiopée, SSM justice)
 - Appels au 119
 - Enquête annuelle de la DREES sur les bénéficiaires de l'ASE
- **Sources potentielles / à expertiser :**

- Mineurs pris en charge par la DPJJ par décision judiciaire, à titre civil ou pénal, dans le cadre de dispositifs d'insertion, ou en suivis éducatifs en détention (Parcours, Oasis, SSM justice et DPJJ)
- Panel des jeunes (SSM justice)
- Mineurs bénéficiaires de l'ASE (Dispositif Olinpe)
- PMSI : enfants de 0 à 5 ans hospitalisés suite à maltraitance physique
- PMSI : enfants de 0 à 11 mois hospitalisés suite TCIS (bébé secoué)
- SI-SIAO (Observatoire du Samu social) ==> voir « autres adultes vulnérables »

S'agissant des **travaux menés à partir du PMSI**, Catherine Quantin précise que les algorithmes ont été mis au point avec l'ONPE, et Santé Publique France pour les bébés secoués. Catherine Quantin porte par ailleurs un nouveau projet de recherche qui sera lancé en 2025 : le projet européen Serena qui a pour objectif de permettre le suivi du parcours de soins sanitaire et social des enfants maltraités. Ce projet ne sera pas limité aux données hospitalières mais s'intéressera également aux données sociales. Il est en particulier prévu de réaliser une étude de cohorte longitudinale utilisant des données sanitaires et sociales en lien avec la maltraitance physique, sexuelle et psychologique ou négligence, provenant de plusieurs pays de l'UE.

Les **atouts des sources administratives** résident dans leur exhaustivité sur l'ensemble du territoire et la possibilité de prendre en compte les différents âges. Toutefois **des limites** existent : champ réduit aux infractions pour les bases du SSMSI, aux enfants hospitalisés pour le PMSI, et aux départements répondants pour Olinpe. Par ailleurs, ces sources ne couvrent pas, pour la plupart, tous les types de maltraitance (physique, psychologique ou négligence...), le lien entre victimes et auteurs n'est pas toujours spécifié (sauf pour les violences intrafamiliales dans les bases Police et Justice) et elles comportent peu de variables socio-démographiques hormis le sexe et l'âge.

Concernant les enquêtes, les sources pouvant être utilisées sont

- **Sources opérationnelles**
 - Enquêtes de victimation en population générale (Virage 2015, Genese 2021, enquête faite pour la CIASE par l'INSERM, VRS 2023) : enquêtes rétrospectives auprès des majeurs
 - Enquêtes de l'éducation nationale (DEPP) auprès des élèves : enquêtes climat scolaire, enquête harcèlement
 - Enquête de l'éducation nationale (DEPP) auprès des chefs d'établissements : SIVIS
 - Enquête ELAP-dossiers (parcours institutionnel des enfants placés) - recherche ponctuelle, avec exploitation de dossiers en 2009
- **Sources potentielles / à expertiser**
 - **Données sur l'exposition des enfants aux violences conjugales (CVS) - travail méthodologique nécessaire**
 - **Autonomie (volet établissements ASE 2024)**
 - VRS thématique : modules rétrospectifs de VRS 2023 et VRS 2024 à expertiser

Certaines de ces enquêtes, comme les enquêtes Autonomie ou le module thématique de VRS 2023, **ont l'avantage** de comporter un module « maltraitance », complémentaire au repérage des violences (physiques, sexuelles, psychologiques ou verbales) fait dans le socle des enquêtes de victimation.. Par ailleurs, elles permettent d'appréhender des maltraitements non déclarés aux autorités, et de couvrir parfois des types de maltraitements peu observés comme les négligences.

Ces enquêtes présentent toutefois des **limites** : une couverture partielle de la population (logements ordinaires) et du territoire (DROM partiellement couverts), des

contraintes dues à la taille de l'échantillon, pas toujours suffisante pour approfondir l'analyse de victimations rares. Pour les enquêtes de victimation, l'interrogation rétrospective occasionne des biais de mémoire ; de plus, elles ne permettent pas de mesurer des prévalences d'atteintes subies par les mineurs.

Catherine Quantin indique que des travaux conduits aux États-Unis ont montré que les enquêtes rétrospectives sont peu exploitables quantitativement mais qu'elles ont un intérêt qualitatif certain.

Olinpe semble prometteur dans ses perspectives d'appariement avec les données de la Justice et du ministère de l'intérieur notamment. Plus généralement, Catherine Quantin a insisté sur l'intérêt que représenterait un appariement entre les différentes bases de données administratives (bases de données médico-administratives, données de la police et de la gendarmerie, données justice...).

Catherine Quantin précise enfin que les travaux à partir du PMSI portent certes sur un champ partiel (enfants de moins de 5 ans hospitalisés) mais que l'algorithme utilisé fournit des informations relativement stables et cohérentes entre les différents pays européens et qu'il peut constituer un baromètre permettant d'appréhender des évolutions.

Geneviève Gueydan indique souhaiter, si cela est possible, une contribution écrite sur ces éléments d'analyse issus des travaux européens et américains.

François Eisinger signale qu'à côté de l'analyse des sources sous le prisme avantages/inconvénients et à un tel niveau de détail, il convient aussi s'intéresser à la coordination, la gouvernance et aux missions des structures, l'analyse de ces sources pouvant relever du mandat de l'ONPE. Geneviève Gueydan rappelle toutefois le mandat du groupe visant à la fois à établir un état des lieux des sources existantes et à proposer un dispositif d'observation.

Isabelle Fréchon indique que la question de la personne qui enregistre les données souhaitées ou qui recueille l'information dans le cadre d'enquêtes est un point très important, sur lequel il faut toujours s'interroger.

Gaëlle Guibert signale que le site de l'ONPE a été mis à jour avec la page sur les différentes sources disponibles, sur les sujets de la maltraitance infantile / intrafamiliale¹. Les travaux sur les motifs de danger sont en cours en lien avec les indicateurs CRIP : c'est très complexe, les définitions sont difficiles à harmoniser.

Klara Vinceneux signale qu'une réflexion est en cours pour 2025 dans Olinpe afin d'approfondir la description des motifs des informations préoccupantes mais aussi d'intégrer des données sur les maltraitements subies pendant le parcours ASE, et pas seulement celles à l'origine des informations préoccupantes ayant fait l'objet de la mesure de placement.

Sur ce champ des mineurs, des pistes d'amélioration peuvent être identifiées.

S'agissant des **sources administratives** :

- **Bases victimes SSMSI : expertiser la possibilité de disposer d'informations complémentaires dans les bases victimes du SSMSI : type de lieu de vie (domicile, foyer, sans domicile), statut du mineur (protégé, MNA...), situation de handicap, lien victime-auteur autre qu'intrafamilial, type de lieu de commission (domicile, établissement scolaire...)**

¹ [Les sources de données - ONPE](#)

- **Cassiopée** : au-delà des bases sur les mis en cause et les auteurs d'infractions, améliorer le repérage des victimes et expertiser la qualité des données enregistrées.
- **Olinpe** : obtenir des remontées de tous les départements et prévoir la possibilité d'une périodicité de diffusion régulière, et étendre le recueil des situations de maltraitance à l'ensemble de la période de prise en charge ; à l'issue des travaux de refonte du dispositif et d'amélioration de la collecte,
- **PMSI** : poursuivre les travaux de validation de l'algorithme de repérage de la maltraitance et le mettre à disposition de tous les utilisateurs du PMSI
- Projets d'appariement en cours : bases de données SSMSI/Cassiopée, Olinpe/justice, Olinpe/bases SSMSI....

Catherine Quantin précise que l'algorithme de repérage des enfants victimes de maltraitance physique dans le PMSI est en cours de validation et sera mis à disposition de tous les utilisateurs

S'agissant des **enquêtes** :

- **Enquête de victimation VRS** : poursuivre l'expertise sur la possibilité d'interroger les mineurs (éventuellement les 15-17 ans)
- Expertiser la possibilité d'adosser des enquêtes de victimation/maltraitance des mineurs ne se limitant pas au cadre scolaire à des enquêtes passées dans les établissements scolaires
- **Faisabilité d'une enquête de repérage des situations de maltraitance passée lors des journées défense et citoyenneté (jeunes de 17 ans à cf. enquête ESCAPAD de l'OFDT)**
- Faisabilité de l'introduction d'un volet maltraitance dans la prochaine enquête nationale sur les ressources des jeunes (EnRJ - Drees et Insee) passée auprès des 18-25 ans ; Isabelle Fréchon indique que les travaux sont en cours pour recenser les données à ajouter à la dernière enquête passée.

Sur le champ des personnes âgées et personnes en situation de handicap

Les sources administratives, pouvant être utilisées sont :

- **Victimes de crimes ou délits enregistrés par la police et la gendarmerie (SSM SI)**
 - **Personnes victimes dans les affaires enregistrées par les parquets (Cassiopée)**
 - **Signalements au 3977**
 - **Sources susceptibles de concerner la maltraitance en établissement :**
 - **Système d'information réclamation (ARS)**
 - **Système d'information de la veille et sécurité sanitaire / SI VSS (ARS)**
 - **Système d'Information Inspection Contrôle Evaluation Audit / SIICEA (ARS)**
- **Source à venir :**
 - **Futur SI national / Cellule chargée du recueil, du suivi et du traitement des signalements de maltraitance envers les personnes majeures en situation de vulnérabilité du fait de leur âge ou de leur handicap (loi 2024-317 du 8 avril 2024)**

Véronique Ghadi signale que le SIICEA porte sur le fonctionnement des établissements et ne constitue pas une source maltraitance. Par ailleurs, le SIREC est voué à disparaître et à être remplacé par un futur SI national de recueil des signalements des maltraitements sur adultes vulnérables en cours de travail par la DGCS/DNUM. Sa mise en œuvre est prévue début 2026 avec demande de couverture des populations mineures en établissement PH.

Ces sources administratives présentent des **avantages et des inconvénients** : la connaissance du 3977 qui est un préalable à sa saisine conditionne la représentativité des données de signalement produites : il en sera de même pour le futur SI de recueil des signalements Maltraitements. Par ailleurs, les sources SSMSI et Cassiopée présentent les mêmes limites que celles évoquées pour les mineurs, auxquelles s'ajoute la mauvaise qualité du repérage des personnes en situation de handicap.

Martine Dhaluin, DGCS, précise que dans les travaux en cours concernent les personnes physiques, les victimes, leurs proches ou professionnels à titre personnel (pas au titre de l'établissement) qui saisiront les réclamations sur les maltraitements dans le SI, via un formulaire dématérialisé.

Samantha Dodard, ARS, confirme et indique qu'une vigilance s'imposera avec l'articulation avec le SI-ESS (signalements des directions d'établissements) pour capter une vue globale de l'ensemble de ces SI.

S'agissant des enquêtes, on peut identifier les sources suivantes :

- **Enquête VRS (Vécu et ressenti en matière de sécurité)**
- **Enquête VRS 2023 – santé handicap : permet de cibler la population en situation de handicap (exploitations à venir)**
- **Enquête Drees Autonomie Ménages 2022 (une première exploitation de données du module « maltraitance » va sortir dans France Portrait Social ce jeudi 21/11 17h)**
- **Enquête Drees Autonomie Institutions 2023 (exploitations à venir)**

Leurs **avantages /inconvénients** peuvent être listés comme suit

- **Repérage de la maltraitance non déclarée / non connue à travers les sources administratives**
- **Plus de limite d'âge supérieure dans les enquêtes de victimation**
- **Possibilité du repérage du handicap a minima via le Gali voire par reconnaissance officielle du handicap**
- **Possibilité (théorique) d'explorer tous les types de maltraitance (VRS) modulo des évolutions à apporter**
- **Informations plus ou moins détaillées sur le contexte de la maltraitance (enquêtes thématiques)**

- **Données d'enquêtes : couverture partielle de la population et du territoire personnes ne vivant qu'en logement ordinaire ou qu'en institution (selon les enquêtes)**
- **Limite des exploitations du fait de la taille des échantillons.**

S'agissant des **pistes d'amélioration sur les sources administratives** :

- **le projet de création des cellules de recueil adossées au futur SI maltraitance constitue une piste prometteuse pour l'observation : il convient donc mettre le service statistique public en destinataire des données non anonymisées de ce SI à des fins d'appariement notamment.**
- il faut prévoir les conditions de l'appariement de sources administratives (crimes et délits) avec d'autres sources ou enquêtes (introduction du Gali dans le Recensement de la population).

Concernant les enquêtes, les pistes d'amélioration à mentionner sont la création d'un module maltraitance couvrant toutes ses formes et pouvant s'arrimer à différentes enquêtes de la Statistique publique. Il convient par ailleurs d'exploiter l'enquête VRS dans une optique maltraitance et de tirer parti du GALI, présent dans de nombreuses enquêtes, pour avoir une estimation des personnes handicapées et les maltraitements subies.

Sur le champ des autres adultes vulnérables

S'agissant des sources administratives : il n'existe pas de sources opérationnelles identifiées à ce jour. Les sources potentielles restent les sources administratives du SSMSI et de la Justice avec la difficulté d'identifier précisément ces populations

Concernant les enquêtes, on peut citer :

- **Enquête Sans Domicile 2025 (Insee)**
- **Enquête Autonomie en Prisons (Drees)**
- Enquêtes ponctuelles du Samu Social de Paris : Caroline Douay évoque l'enquête Hebtiers, dont les résultats sont attendus fin 2025 ou début 2026, et l'enquête REPERES (Recherche sur la Périnatalité et Errance Résidentielle) qui s'intéresse notamment aux conséquences des problèmes d'hébergement sur la santé des femmes enceintes et des bébés en Ile-de-France ;. Ce sont des enquêtes ponctuelles.

Par ailleurs, à titre de source potentielle, il convient d'expertiser si on peut repérer les « autres adultes vulnérables » dans la partie socle de l'enquête VRS du SSMSI

Les **avantages/inconvénients** de ces sources peuvent être listés comme suit :

- **L'enquête Sans-Domicile couvre les personnes qui fréquentent un service (aide alimentaire, accueil de jour, hébergement, maraudes...), ce qui est très large mais ne concernent pas toutes les personnes à la rue.**
- **Cette enquête sera appariée avec d'autres sources du SSP**
- Les enquêtes de l'Observatoire du Samu Social de Paris traitent chacune d'aspects spécifiques mais permettent d'alimenter les réflexions sur les différents publics.

Constats et pistes de recommandation

- **Difficulté de repérage de ces publics**

- Isabelle Fréchon signale la difficulté pour les enquêteurs à poser des questions sur la maltraitance à un public déjà très vulnérabilisé, qui semble émerger de la phase de test

Pistes :

- **il convient de signaler l'initiative Insee –Secours Catholique et ATD pour couvrir différentes formes de maltraitance en tant que dimension supplémentaire de la pauvreté, via un questionnaire pouvant être introduit dans les enquêtes de la Statistique Publique**
- Développer appariements entre l'enquête Sans-Domicile et d'autres sources

Constats et recommandations transversales

Sur la maltraitance, il existe un patchwork de sources éclatées empêchant la fourniture d'un chiffre sur la maltraitance même par grands types de publics. En revanche, il est possible d'approcher le phénomène par une pluralité de sources.

Des leviers existent pour progresser dont certains sont déjà à l'œuvre

- sources administratives potentielles à adapter/exploiter de façon plus régulière (base victimes et délits, Olinpe, PMSI).
- dispositifs de signalement des maltraitements à améliorer : il s'agit de les cartographier, d'en améliorer la couverture et de les exploiter statistiquement
- expertiser la possibilité de construction d'un module maltraitance à introduire dans les enquêtes du service public
- réalisation d'une enquête thématique VRS permettant d'approfondir la notion de maltraitance dans toutes ses dimensions
- expertiser la façon dont la mesure de la maltraitance peut aborder les questions de fréquence et gravité
- expertiser de la possibilité d'élargir aux institutions des enquêtes menées auprès des ménages ordinaires
- utiliser les enquêtes rétrospectives pour analyser le continuum de la violence au cours de la vie

A ces différentes pistes, s'ajoute la possibilité de passer par les appels à projet de recherche, pour compléter les travaux et analyses sur la maltraitance, ce qui permet également de les financer et de lever les contraintes liées au versement des sources sur le CASD.

Le débat au sein du GT fait ressortir que l'idée d'une enquête transversale sur la maltraitance paraît peu opportune ou réaliste ; en revanche il convient de travailler à l'articulation entre les différentes enquêtes et publics sur lesquels elles portent. Un observatoire de la maltraitance pourrait avoir ce rôle. Concernant les données, il faut distinguer la capacité à définir la maltraitance avec la capacité à la mesurer.

Une organisation telle que celle mise en place avec le GT des producteurs de sources sur le Handicap est à retenir. Cette organisation repose sur l'animation d'un réseau de chercheurs qui exploitent les sources.

L'établissement d'une cartographie des sources de la statistique publique est indispensable non seulement dans le cadre de l'animation d'un réseau de recherche mais également pour différencier les différents niveaux de qualité des sources, la mise en œuvre de certains dispositifs de la statistique publique pouvant se heurter à la concurrence d'enquêtes de cabinets privés qui ne leur sont absolument pas comparables (cf. dans le champ des violences sur mineurs).

S'agissant du dispositif d'observation, de son organisation et de sa gouvernance, quelques constats peuvent être posés :

- Il n'existe pas de dispositif global d'observation des maltraitances tous publics.
- L'ONPE observe une partie des maltraitances sur mineurs. Il reste un gros travail à poursuivre sur l'amélioration des sources
- Il convient de mentionner le transfert prévu à la Conférence Nationale de Santé de la Commission Maltraitances du HCFEA : cet élément est à prendre en compte dans les réflexions sur la gouvernance du dispositif d'observation
- Il convient de faire en sorte que les propositions du GT soient raccrochées aux travaux de la stratégie nationale de lutte contre les maltraitances, pour que la dimension de l'observation y soit bien intégrée.

Les différentes fonctions d'un dispositif d'observation des maltraitances, déjà évoquées dans les précédentes réunions, sont rappelées :

- Mise en commun de données, suivi des mises à jour et enrichissements; interconnaissances des sources
- Incitation à l'amélioration des sources existantes et à la production de sources complémentaires
- Mise en lisibilité des données disponibles, interprétation transversale des données émanant de différentes sources, diffusion périodique de résultats, communication
- Mise en place d'un cadre d'échanges sur les données entre producteurs de données et utilisateurs potentiels : porteurs de politiques publiques, chercheurs, société civile
- Possibilité d'une fonction de veille sur les études et travaux de recherches concernant le sujet, voire une capacité de soutien à ces travaux.

Les participants souscrivent à l'idée de dispositif d'observation, évolutif dans le temps, plutôt que d'observatoire, plus difficile à monter.

Sur le périmètre couvert par le dispositif d'observation, il semble pertinent d'abord pour l'ensemble des publics (adultes vulnérables et mineurs), comme cela été fait dans la démarche de consensus sur la définition de la maltraitance. Il s'agit ainsi de retenir le principe d'un lieu unique de réflexion et de partage de connaissances sur la maltraitance, articulant les différents travaux faits par public.

Les prochaines étapes des travaux du groupe

Des membres du groupe concernés par certaines sources seront sollicités pour compléter les informations manquantes dans le cadre de l'état des lieux des sources.

Ceux qui le souhaitent peuvent envoyer des contributions pour l'approfondissement de certains constats ou la formulation de recommandations.

La prochaine réunion se tiendra le 21 janvier 2025. Elle portera sur la structuration du rapport et les idées fortes que l'on souhaite faire passer.

Même s'il n'y avait pas de biais de mémoire, on ne pourrait pas calculer de prévalence par âge et année.